



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 05.11.2021

Publications supplémentaires: KABFR 05.11.2021

Date d'échéance prévue: 05.11.2026

Numéro de publication: KK04-0000022913

Entité de publication

Office cantonal des faillites Fribourg, Avenue Beauregard 13, 1700 Fribourg

Etat de collocation et inventaire Menuiserie, Charpente Gachet S.A. en liquidation

Débiteurs:

Menuiserie, Charpente Gachet S.A. en liquidation

CHE-101.685.820

Pringy

1663 Pringy

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Les créanciers peuvent dans le même délai demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet des revendications de propriété admises par l'administration (art. 47 et 49 OAOF). A défaut, ces décisions deviendront exécutoires.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 25.11.2021

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 15.11.2021

Lieu de dépôt des documents:

Office cantonal des faillites Fribourg,

Avenue Beauregard 13,

1700 Fribourg

Remarques:

Réf. sect. I (2021-238).